



Nantes, le 5 juillet 2017

Avancer rapidement après le Copil Tripode du 16 juin 2017

Le Copil avait été préparé sérieusement par les administrations et le Secrétariat général de Bercy.

Plusieurs points positifs en sont sortis :

- Le Secrétariat général nous a fourni une note juridique qui balise le chemin à suivre pour le classement du site : prouver que la situation des agents Tripode peut être assimilée à celle des salariés du privé pour ce qui concerne l'exposition et les maladies ; modifier par exception la loi de Finances dite PLFSS ; écrire un décret spécifique. Ces obstacles sont surmontables si les nouvelles autorités politiques s'y engagent.

Pour sa part, M. Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), en a pris l'engagement lors de son premier Comité Technique ministériel le 29 juin 2017.

"... les agents qui ont pu être exposés en travaillant dans l'ancien bâtiment du Tripode à Nantes continueront à être suivis avec la plus grande attention. A ce sujet, vous savez qu'au niveau interministériel –puisque nous ne sommes pas les seuls concernés- nous avons toujours fait figure de précurseurs, ce que souligne régulièrement l'intersyndicale. Nous serons particulièrement attentifs au lancement rapide et au bon déroulement de l'étude sur le classement de ce bâtiment en site amianté que doit mener l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Le cabinet du Premier ministre a été alerté à ce sujet."

- Sur l'accès à la pré-retraite amiante, les administrations se sont engagées et Bercy a fait sortir en urgence une note qui permettra aux agents Tripode malades (et les autres) d'en bénéficier. Une information précise a également été faite au MEAE. Pour les victimes d'un cancer du larynx ou des ovaires, non inclus à ce stade dans le décret, une décision ministérielle Tripode va être prise pour permettre aux agents concernés d'en bénéficier.

- Des éléments ont été fournis sur les maladies professionnelles et le suivi médical ;

- Le renforcement de deux médecins de prévention a été annoncé pour les Finances 44 ;

- L'étude de morbidité (questionnaire de santé) confirme les syndrômes respiratoires aggravés de la 2ème enquête mais il faudra lui inclure les résultats des scanners des agents Tripode qui n'ont pas encore été dépouillés.

...Mais des urgences restent à régler d'ici septembre 2017

- Obtenir l'engagement des ministres de Bercy sur leur volonté d'agir rapidement pour le classement du site. Nos fédérations y travaillent.

- Améliorer la coordination entre ministères au bénéfice des agents Tripode. Le MEAE doit être davantage associé à la préparation des Copil et pouvoir bénéficier des informations du Service des Retraites de l'Etat pour ses agents.

Le prochain Copil ne pourrait-il pas se tenir au MEAE ?

- Améliorer les tableaux fournis par l'INSEE et Finances Publiques des agents Tripode reconnus en maladie professionnelle sur le modèle de celui du MEAE.

- Restaurer les cohortes initiales, en particulier celle du Tripode. Il faut que nous ayons ces cohortes dès le début septembre, de façon à savoir qui est mort ou vivant aujourd'hui et l'était au 31/12/2012 et 31/12/2016.

- **Augmenter le taux de passage des scanners des agents.** Pour cela, il faut plusieurs initiatives :

1- Le guide questions-réponses mis à jour sur les procédures d'imputabilité au service des maladies amiante et sur l'Ascaa doit être envoyé aux agents de la cohorte Tripode. Il devrait être complété utilement par un courrier des ministères et un courrier de l'intersyndicale qui appelleraient à un plus grand engagement des agents dans le suivi médical. Nous avons ciblé en particulier un respect strict des RDV avec les médecins de prévention et pour le passage du scanner. Nous avons constaté que ce dispositif a considérablement amélioré le taux de réponse au questionnaire de santé !

2- Pour la MEAE, il faut revoir le dispositif. 80% des agents sont en retraite, et le dispositif de visites médicales au fil de la carrière ne fonctionne plus. De plus, le MEAE ne dispose de MP que sur 2 sites, Paris et Nantes. Un nouveau dispositif doit être défini.

Par ailleurs, la double lecture des scanners du MEAE doit être fait par un autre organisme que celui qui fait la première lecture. Un prestataire devrait être trouvé. Celui des Finances ne pourrait-il pas le pallier, au moins dans un premier temps ?

- Obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle d'un agent Tripode Insee décédé. Il a été victime d'un cancer colo-rectal (hors tableau), dont les études récentes montrent le lien avec une exposition intense à l'amiante. Or il a travaillé jusqu'à son reclassement professionnel à l'Insee dans un chantier naval nantais faisant partie des sites amiante classés. La direction de l'Insee s'est engagée à favoriser cette reconnaissance le 28 juin 2017.

Son cas pourrait être traité par la commission de réforme centrale de Bercy, comme cela doit se faire prochainement pour tous les agents Tripode des Finances.

Après les interpellations des autorités politiques cet été, nous reprendrons la mobilisation dès l'automne pour obtenir le classement du Tripode en site amianté !